

Le Rapport de Patrick GOHET, inspecteur général des affaires sociales

Le groupe de travail présidé par Patrick Gohet sur le handicap a été remis le 28 novembre aux ministres des Personnes âgées Michèle Delaunay et déléguée au Handicap Marie-Arlette Carlotti.

Le vieillissement des personnes handicapées se manifeste par le risque d'accroissement de déficiences antérieures et le surgissement de nouveaux handicaps comme la surdit , la c cit  ou le trouble cognitif. Pour toutes ces raisons et compte tenu du fait que les personnes handicap es vieillissent elles aussi et comme les autres, « une v ritable strat gie nationale » doit  tre mise en place.

Les personnes handicap es connaissent *"un allongement de leur esp rance de vie, y compris celles dont les d ficiences r sultent de pathologies s v res et multiples"*, souligne le rapport.

Selon les  tudes existantes, 635.000 personnes handicap es auraient plus de 40 ans, et 267.000 plus de 60 ans.

Celles-ci aspirent   vieillir *"dans leur lieu de vie habituel"*, qu'il s'agisse d'un logement en milieu ordinaire ou d'un foyer sp cialis .

Ces derni res ann es, les solutions apport es aux personnes handicap es vieillissantes ont  t  avant tout le fait de r alisations locales dues le plus souvent aux initiatives des associations, soutenues par les administrations comp tentes et par les d partements", souligne le rapport sur *"l'avanc e en  ge des personnes handicap es"*.

Ce ph nom ne "n'a pas fait l'objet jusqu'  maintenant d'une politique globale nationale", constate le groupe de travail en demandant la mise en place d'une *"v ritable strat gie nationale"*, avec *"une action concr te et coordonn e, install e dans les priorit s et les calendriers"*.

Ceci n cessite notamment *"un outil d'identification des besoins et de leur  volution"*, car on manque de statistiques pr cises, et une *"adaptation de l'offre m dico-sociale"*.

Il est parfois difficile pour la personne concern e de se rep rer parmi la panoplie de services d'aide et d'accompagnement des personnes handicap es vieillissantes (SAAD, SSIAD, SAVS, SAMSAH, SPASAD). *"Il convient de mettre les structures en relation et de simplifier les proc dures"*, recommande le rapport.

Par ailleurs, "la formation des professionnels n'est pas   la hauteur des enjeux" et doit  tre am lior e, avec notamment *"des formations communes aux deux champs du handicap et de la g riatrie"*.

Dans un communiqu , Mmes Carlotti et Delaunay ont indiqu  que ce rapport va alimenter   la fois la mise en  uvre des d cisions du dernier Comit  interminist riel du handicap, qui s'est tenu en septembre, et les travaux sur la future loi sur l'autonomie des personnes  g es.